



## **LIGUE IVOIRIENNE DES DROITS DE L'HOMME**

Organisation membre de la Fédération Internationale des ligues de Droits de l'Homme – FIDH  
et de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme – UIDH

### **RAPPORT DE LA LIGUE IVOIRIENNE DES DROITS DE L'HOMME (LIDHO) SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN CÔTE D'IVOIRE DE JANVIER 2010 A AOUT 2012**

---

**« Tous les droits pour tous, à commencer par ceux des plus faibles »**

Siège social : Cocody Cité des Arts, Bâtiment F1, Escalier B, 1<sup>er</sup> Etage, Appartement 14  
Téléphone : 22 44 35 01 Fax : 22 44 39 15 Courriel : [lidho.ci@vahoo.fr](mailto:lidho.ci@vahoo.fr)

## SIGLES ET ACRONYMES

|          |   |  |
|----------|---|--|
| BAE      | : | Brigade Anti Emeute  |
| BICICI   | : | Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie de Côte d'Ivoire     |
| CDVR     | : | Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation                            |
| CNP      | : | Conseil National de la Presse  |
| CADHP    | : | Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples                |
| CeCOS    | : | Centre de Commandement des Opérations de Sécurité                        |
| CEDEAO   | : | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest                  |
| CEI      | : | Commission Electorale Indépendante                                       |
| CICPI    | : | Coalition Ivoirienne pour la Cour Pénale Internationale                  |
| CNO      | : | Centre - Nord - Ouest  |
| CNP      | : | Commission Nationale de la Presse  |
| COOPEC   | : | Coopérative d'Epargne et de Crédit                                       |
| COSOPCI  | : | Coalition de la Société Civile pour la Paix en Cote d'Ivoire             |
| CRS      | : | Compagnie Républicaine de Sécurité                                       |
| CSCI     | : | Convention de la Société Civile ivoirienne                               |
| DDCA     | : | Directeur Départemental de Campagne Adjoint                              |
| DLC      | : | Directeur Local de Campagne  |
| DST      | : | Direction de la Surveillance du Territoire                               |
| FAFN     | : | Forces Armées des Forces Nouvelles                                       |
| FDS      | : | Forces de Défense et de Sécurité   |
| FHB      | : | Félix Houphouët Boigny   |
| FICGAYO  | : | Foire Industrielle, Commerciale et Gastronomique de Yopougon             |
| FIDH     | : | Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme.              |
| FLGO     | : | Front de Libération du Grand-ouest                                       |
| FPI      | : | Front Populaire Ivoirien   |
| FRCI     | : | Forces Républicaines de Côte d'Ivoire                                    |
| GETMA-CI | : | Groupement des Entreprises de Transport Maritime et Aérien-Côte d'Ivoire |
| GPP      | : | Groupement Pour la Paix  |
| JFPI     | : | Jeunesse du Front Populaire Ivoirien                                     |
| LMP      | : | La Majorité Présidentielle   |
| MACA     | : | Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan                                |
| MAMA     | : | Maison d'Arrêt Militaire d'Abidjan                                       |
| MUGEF-CI | : | Mutuelle Générale des Fonctionnaires de Cote d'Ivoire                    |
| OLPED    | : | Observatoire de la Liberté de Presse, de l'Ethique et de la Déontologie  |
| ONE      | : | Observatoire National des Elections                                      |
| PDCI     | : | Parti Démocratique de Côte Ivoire  |
| PISAM    | : | Policlinique Internationale Sainte Anne Matie                            |
| QG       | : | Quartier Général   |
| RDR      | : | Rassemblement Des Républicains   |
| RHDP     | : | Rassemblement des Houphouetistes pour le Développement et la Paix        |
| RTI      | : | Radio diffusion Télévision Ivoirienne                                    |
| SGBCI    | : | Société Générale des Banques en Cote d'Ivoire                            |
| SICOGI   | : | Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière             |
| UDPCI    | : | Union pour la Démocratie et la Paix en Cote d'Ivoire                     |
| UIDH     | : | Union Inter africaine des Droits de l'Homme                              |
| UPCI     | : | Union Pour la Côte d'Ivoire;   |

# **SOMMAIRE**

## **INTRODUCTION**

**I- PRESENTATION DE LA LIDHO**

**II- CONTEXTE ET METHODOLOGIE**

**III- CADRE JURIDIQUE**

**IV- LES VIOLATIONS DE DROITS DE L'HOMME**

**V- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

## INTRODUCTION

Le présent rapport est relatif à l'état des droits de l'homme, tels que perçus par la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) en Côte d'Ivoire sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 Aout 2012. Ce rapport vise à présenter la situation récente des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.

Il a été réalisé par une équipe de six membres de la LIDHO ayant des compétences avérées en matière de techniques d'enquêtes, de rédaction de rapports et de plaidoyer.

Il a été rédigé sur la base des différentes enquêtes réalisées, les saisines des populations dans le cadre de l'assistance juridique et du monitoring de la presse qu'effectue la LIDHO.

Le choix de cette période se justifie par le fait qu'elle a été marquée par de nombreux événements ayant contribué à une violation massive des droits de l'homme en Côte d'Ivoire ; notamment la crise postélectorale de novembre 2010.

Le présent rapport n'a pas pour prétention d'exposer tous les cas de violations des droits de l'homme commises dans cet intervalle de temps, mais de mettre en relief certains cas de violations portés à la connaissance de la LIDHO ou documentés directement par celle-ci. L'objectif du présent rapport est de montrer qu'il y a violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire et que des mesures participant à leur réduction ou cessation méritent d'être envisagées par une lutte effective contre l'impunité.

Le présent rapport s'articule comme suit :

- Présentation de la LIDHO (I) ;
- Contexte et méthodologie de rédaction du rapport (II) ;
- Cadre juridique du rapport (III) ;
- Cas de violations des droits de l'homme (IV) ;
- Conclusion et recommandations (V).

## I- PRESENTATION DE LA LIDHO

La Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme ci- après dénommée la LIDHO, a été créée le 21 mars 1987, conformément à la loi ivoirienne N° 60-315 du 21 septembre 1960, à un moment où la Côte d'Ivoire vivait depuis près de trente ans sous un régime de parti unique. Evidemment, la première difficulté qu'elle dût affronter fut celle de son existence légale et par là, celle du combat pour l'exercice des droits civils et politiques d'une façon égale pour tous les ivoiriens.

Après maintes tracasseries administratives et politiques, c'est seulement l'avènement du multipartisme en Côte d'Ivoire, que la LIDHO reçut le 14 juin 1990, son récépissé de reconnaissance, sous le numéro 293 INT.AT.AG.5 du 14/06/1990 publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire N°99-506 du 09 août 1990.

La LIDHO n'adhère à aucun groupement politique ni confessionnel. Elle se réserve toutefois le droit de se prononcer sur toutes les questions en relation avec la promotion, la protection et la défense des droits de l'homme, notamment sur toutes les politiques et pratiques qui mettent en péril ces droits d'une part, et l'exercice de la démocratie d'autre part.

***La LIDHO est affiliée à plusieurs réseaux et structures.***

**Au plan national,** elle est membre de la Convention de la Société Civile ivoirienne (CSCI), de la coalition de la société civile pour la paix (COSOPCI), de la Coalition Ivoirienne pour Cour Pénale Internationale (CI-CPI), de l'Observatoire National des Elections (ONE) dont elle assure le secrétariat général, de la Commission Nationale de la Presse (CNP) et de l'Observatoire de la Presse, de l'Ethique et de la Déontologie (OLPED)...

**Au plan international,** elle est affiliée à l'Union Internationale des Droits de l'Homme (UIDH) et à la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH). La LIDHO entretient aussi d'étroites relations de collaboration avec Amnesty International, la Ligue Française des Droits de l'Homme, la Commission Internationale des juristes, Agir Ensemble, Human Rights Watch, Africa Human Rights, Lawyers Committee for Human Rights et Social Alert.

**En reconnaissance de toutes ses actions, la LIDHO fut lauréate du Prix de la Liberté de la République Française en 1993 , son premier Président René Dégni Ségui a été Rapporteur Spécial de Secrétaire Général de l'ONU au Rwanda ; elle bénéficie du statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) depuis octobre 1991.**

## **II- CONTEXTE ET METHODOLOGIE**

### **A- CONTEXTE DU RAPPORT**

La Côte d'Ivoire, depuis 1999, traverse une phase d'instabilité sociopolitique. L'on avait cru pouvoir y remédier en 2000 avec l'avènement de la seconde République, qui, elle-même est née dans la douleur, avec des atteintes graves et massives aux droits et libertés des individus, après la fin du régime militaire.

C'est dans cette atmosphère morose et délétère que va éclater la rébellion armée du 19 septembre 2002. Celle-ci a consacré la fracture du pays en deux zones et a mis à jour des questions qui divisent profondément les Ivoiriens et qui lui ont certainement servi de prétexte. Il s'agit principalement des questions de la propriété foncière et de celles liées à la nationalité et à l'identification des populations vivant en Côte d'Ivoire.

Si, au plan national, la solution à la crise a été recherchée à travers le consensus trouvé dans l'Accord conclu le 04 mars 2007 à Ouagadougou, un Accord politique entre le Président de la République d'alors et le Secrétaire Général des Forces Nouvelles, le deuxième tour de l'élection présidentielle qui devait concrétiser un tel espoir, a plutôt plongé le pays dans une situation de graves violations des droits de l'homme à travers ce que l'on appelle "la crise postélectorale".

En effet, le deuxième tour de l'élection présidentielle qui a eu lieu le 28 novembre 2010, a abouti à des résultats contestés par les deux candidats. L'un a été déclaré par le Conseil Constitutionnel ivoirien comme vainqueur alors que l'autre l'a été par la Commission Electorale Indépendante (CEI), dont les résultats ont été certifiés par le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en Côte d'Ivoire et patron de l'ONUCI<sup>1</sup>.

Ce bicéphalisme à la tête de l'Etat de Côte d'Ivoire a été entretenu pendant quatre (4) mois les partisans des deux camps, à travers des affrontements armés particulièrement meurtriers. Cette situation a occasionné, selon des sources officielles trois milles (3 000) morts, des centaines de disparus et des milliers de blessés graves. On a également enregistré des centaines de milliers de déplacés internes et externes (Libéria, Mali, Togo, Bénin, Ghana et Guinée...). Cette situation a eu pour conséquence la fragilisation du tissu social. Des frères, des voisins, des communautés entières se regardent avec méfiance. . Une situation qui met foncièrement à mal l'unité nationale et la cohésion sociale. Et l'on peut, malgré une accalmie, craindre que le pire ne se produise à tout moment avec de probables conflits intercommunautaires ou interethniques. Comme ce fut malheureusement le cas en janvier 2011 et en juillet 2012 à DUEKOUÉ, dans l'ouest du pays.

---

<sup>1</sup> L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire a été investi par un accord pour la certification des résultats présidentiels de sortie de crise en Côte d'Ivoire (résolution 1765 du CSNU).

En effet, les médiations menées par l'Union Africaine et la CEDEAO à partir de fin 2010 jusqu'en mars 2011 n'ont pu résoudre cette situation conflictuelle entre les parties belligérantes. Ce qui a abouti irrémédiablement à des affrontements armés entre les deux parties. Ces affrontements ont occasionné de massives violations des droits de l'homme à Abidjan, se traduisant par des exécutions sommaires dans les quartiers de Williamsville, Abobo et Adjamé ainsi que des personnes mortellement brûlées vives à Yopougon et Anono, par des pillages de magasins, des destructions d'édifices publics et privés. Ces mêmes violations ont été également commises à l'ouest du pays, notamment, dans les départements de Duékoué, Toulépleu et Guiglo où des organisations de défense des Droits de l'Homme et Humanitaires avancent les chiffres de plus de 600 à 800 personnes exécutées en moins d'une semaine.

Si cette situation a semblé prendre fin le 11 avril 2011 avec l'arrestation du président GBAGBO et la formation d'un gouvernement d'ouverture, il y a cependant lieu de craindre que la fracture sociale qu'un tel conflit a créé au sein d'une société ivoirienne, déjà fragilisée par neuf (9) ans de crise militaro politique, ne demeure pendant longtemps.

En fait, ces derniers mois sont marqués par diverses sortes d'affrontements entre populations civiles et forces républicaines dans certaines localités, parfois entre populations et chasseurs traditionnels Dozos, des arrestations d'hommes politiques et de journalistes, des attaques contre des biens et édifices appartenant à des partis politiques, des attaques perpétrées par des inconnus contre certaines positions des forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), etc.

En somme, la situation des droits de l'homme reste très préoccupante en Côte d'Ivoire.

Le présent rapport vise à mettre en exergue la gravité de ces violations qui ont eu lieu en Côte d'Ivoire de janvier 2010 à Aout 2012.

## **B-METHODOLOGIE DE REDACTION DU RAPPORT**

Le présent rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 Aout 2012.

Il a été rédigé sur la base des enquêtes réalisées, des saisines de la LIDHO par les populations et du monitoring quotidien de la situation des Droits de l'homme à travers la presse.

Il permet ainsi à la LIDHO de renouer avec les exigences de son statut d'observateur auprès de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) d'une part, et de satisfaire à ses obligations de dénonciation, d'interpellation, de recommandation et proposition d'autre part.

### III- CADRE JURIDIQUE

A travers sa Constitution du 1<sup>er</sup> Aout 2000, la Côte d'Ivoire a marqué, de la façon plus solennelle, son engagement à respecter les droits de l'homme. Elle le traduit clairement à travers le préambule de la Constitution et le titre 1<sup>er</sup> consacré aux libertés, droits et devoirs des citoyens vivant sur le territoire ivoirien. Ainsi, l'on peut lire dans le préambule les engagements suivants pris par l'Etat de Côte d'Ivoire :

*« Conscient de sa liberté et de son identité nationale, de sa responsabilité devant l'histoire et l'humanité,*

*Conscient de sa diversité ethnique, culturelle et religieuse, et désireux de bâtir une nation unie solidaire et prospère,*

*Convaincu que l'union dans le respect de cette diversité assure le progrès économique et le bien-être social,*

*Profondément attaché à la légalité constitutionnelle et aux institutions démocratiques, à la dignité de la personne humaine, aux valeurs culturelles et spirituelles,*

*Proclame son adhésion aux droits et libertés tels que définis dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 et dans la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981,*

*Exprime son attachement aux valeurs démocratiques reconnues à tous les peuples libres, notamment :*

- *Le respect et la protection des libertés fondamentales tant individuelles que collectives ;*
- *La séparation et l'équilibre des pouvoirs ;*
- *La transparence dans la conduite des affaires publiques ;*

*S'engage à promouvoir l'intégration régionale et sous-régionale, en vue de la constitution de l'Unité Africaine ».*

La constitution, de ce qui précède, fait référence aux différentes conventions internationales et régionales relatives aux droits de l'homme.

Ainsi, dans le cadre de la rédaction du présent rapport, la LIDHO s'est-elle appuyée, aussi bien sur les instruments internationaux, régionaux que nationaux de promotion et de protection des droits de l'homme.



## **1- Les Instruments Internationaux :**

- ✓ La déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 Décembre 1948.
- ✓ La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée le 21 Décembre 1965.
- ✓ Le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, adopté le 16 Décembre 1966.
- ✓ Le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels, adopté le 16 Décembre 1966.
- ✓ La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée le 18 Décembre 1979.
- ✓ La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, adoptée le 9 Décembre 1984
- ✓ La Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée le 20 Novembre 1989.
- ✓ La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée en 1990.
- ✓ La Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée en 2006.

## **2- Les Instruments Africains :**

- ✓ La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, adoptée à Nairobi, au Kenya, le 26 Juin 1981.
- ✓ La charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, adoptée en Juillet 1990
- ✓ Le protocole additionnel à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme, adopté le 11 Juillet 2003 à Maputo.

## **3- Les Instruments Ivoiriens :**

- ✓ La Constitution Ivoirienne du 1<sup>er</sup> Août 2000
- ✓ Les textes de lois en vigueur (code civil, code pénal, code du travail, etc.).
- ✓ *Loi n°81-640 du 31 juillet 1981*, instituant le Code Pénal de la Côte d'Ivoire ;
- ✓ *Loi n°72-0833 du 21 décembre 1972* portant Code de procédure civile, commerciale et administrative de Côte d'Ivoire ;
- ✓ *Code civil* de la Côte d'Ivoire ;
- ✓ *Code de procédure pénale* de la Côte d'Ivoire ;

- ✓ Loi n°98-750 du 23 décembre 1998 ;
- ✓ Loi n°98-756 du 23 décembre 1998 ;
- ✓ Loi n°98-757 du 23 décembre 1998.

#### IV- LES VIOLATIONS DE DROITS DE L'HOMME

##### 1. Atteinte au droit à la vie

*« Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ». (Article 3 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948).*

*« La personne humaine est sacrée. Tous les êtres humains naissent libres et égaux devant la loi. Ils jouissent des droits inaliénables que sont le droit à la vie, à la liberté, à l'épanouissement de leur personnalité et au respect de leur dignité. Les droits de la personne humaine sont inviolables. Les autorités publiques ont l'obligation d'en assurer le respect, la protection et la promotion. Toute sanction tendant à la privation de la vie humaine est interdite ». (Article 2 de la Constitution ivoirienne du 1<sup>er</sup> août 2000).*

1°) Le 28 novembre 2010 à Séguéla, M. Koné Morgnon, chef de village de Diafié s/p de sifié, père de M. Koné Métou fédéral Jeunesse du Front Populaire Ivoirien du département de Seguéla est tué par M. Soumahoro Moussa, ex rebelle à Diafé.

2°) Le 28 novembre 2010 à Sinfra, des violences consécutives aux élections opposant les militants du Rassemblement des Houphouetistes pour le Développement et la Paix (RHDP) aux militants de La Majorité Présidentielle (LMP) font trois morts :

- Donatien Bi Bla Armel
- Gohoré Bi Yao Arnaud
- Doumbia Bakari

3°) Le 28 novembre 2010 à Kononfla, des violences postélectorales opposant les pro-gbagbo aux pro-ouattara font 4 morts :

- Nézou Lou Binhué Hortense
- Bouedou Bi Yao
- un malinké non identifié
- Konan Kouamé

4°) Le 28 novembre 2010 à Ferkessédougou, 3 personnes sont tuées par des individus présumés membres des Forces Nouvelles, pour leur soutien présumé à M. GBAGBO Laurent. Les victimes sont :

- klofloli Lamine
- koné Dramane
- Hien Isabelle

5°) Le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2010 à Duékoué, 4 gendarmes de L'Escadron de gendarmerie de Daloa sont tués. Ce sont :

- Mdl Koné Mamadou
- S/LT Négbéché Niangon Marc
- Caporal Lorgn Agnéro Ayekpa
- Caporal Kambou Ollo

Ils sont présumés avoir été tués par des anciens éléments des Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN) qui seraient commandés par Ouedraogo Rémi alias Orémi. Après avoir pris part aux combats au côté des FAFN, ce dernier et certains de ses fidèles se sont installés dans la forêt classée du mont Péko où ils ont chassés les allogènes baoulé, les autochtones guéré. Ce serait une véritable armée de plus de 300 éléments disposant d'armes de guerre de toutes sortes.

6°) Le jeudi 2 décembre 2010 aux environs de 23heures, à yopougon wassakara, 4 militants du Rassemblement Des Républicains (RDR) sont tués par des éléments des Forces de Défense et de Sécurité (FDS). Les victimes ont été surprises par leurs bourreaux au siège du RDR à Zassakara dans l'attente de la proclamation des résultats du 2<sup>nd</sup> tour du scrutin présidentiel.

7°) Le samedi 4 décembre 2010 à Oumé, un affrontement postélectoral entre militants RHDP et LMP a fait 4 morts non identifiées.

8°) Le samedi 4 décembre 2010 à Dabou, un affrontement entre des militants pro-Gbagbo et pro-Ouattara fait 3 personnes tuées non identifiées.

9°) Le samedi 4 décembre 2010 à Issia, M. Sery Paul et 6 autres personnes non identifiées, ont été tuées. En effet, les militants du RHDP ont organisé des manifestations de protestation contre la victoire de M. Gbagbo proclamée par le Conseil constitutionnel Ivoirien. Les militants de la LMP ont organisé une contre marche qui a conduit à des affrontements entre d'une part, les FDS et les militants du RHDP, et d'autre part, entre ces derniers et ceux de la LMP.

10°) Le samedi 4 décembre 2010 à Koumassi (Abidjan), M. Komi Adama, âgé d'environ 30 ans est mort à l'issue de l'affrontement entre les militants pro-Gbagbo et pro-Ouattara suite à la proclamation de la victoire de M. Laurent Gbagbo par le Conseil constitutionnel.

11°) Le samedi 4 décembre 2010 à Port-bouet (Abidjan), aux environs de 6 heures, des hommes en tenue militaire et armés de kalachnikovs ont fait irruption à l'abattoir de Port bouet en ouvrant le feu. MM. Bakayoko alassane et Kaboré Moumouni sont tués.

12°) Dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 décembre 2010 à Abobo, M. Alassane Dembélé et Mme Koffi née Kouakou N'guessan ont été exécutés à leur domicile par des hommes armés identifiés comme faisant partie présumés membres des FDS.

13°) Le samedi 11 décembre 2010 à Abobo Akéikoi, l'Adjudant Yousouf Bakayoko a été exécuté par des hommes armés non identifiés. Des hommes armés en treillis ayant accédé à la cour en escaladant la clôture, ont ouvert le feu sur lui.

14°) Le mercredi 15 décembre 2010 à Yamoussoukro, une marche des militants pro-ouattara fait un mort (un policier). Ce policier commis à la surveillance du siège du FPI à Yamoussoukro a été mortellement atteint par un coup de feu provenant de la foule.

15°) Le jeudi 16 décembre 2010 à Abidjan 8 policiers dont les nommés Senahié Ignace ; Yada Blessé Jean Baptiste ; Yao Bi Houa André sont tués à l'occasion de la marche du RHDP du 16 décembre 2010. Au cours de cette marche dite pacifique, il y a eu d'un côté, des affrontements entre les militaires des FDS et ceux des FAFN, et de l'autre ; entre les FDS et des militants du RHDP.

16°) Le vendredi 17 décembre 2010 à Abidjan, un chef rebelle dont l'identité ne nous est pas parvenue a été tué à l'occasion de la marche du RHDP du 16 décembre 2010 au cours de l'affrontement entre les FDS et les FAFN.

17°) Le vendredi 17 décembre 2010 à Abobo, 2 éléments de la Compagnie Républicaine de Sécurité sont tués dans une embuscade tendue par un groupe armé appelé commando invisible soutenant M. OUATTARA Alassane.

18°) Le dimanche 19 décembre 2010 à Abidjan, deux (2) corps non identifiés en décomposition sont découverts à la forêt du Banco, 3 jours après les violences du 16 décembre 2012.

19°) Le lundi 20 décembre 2010 à Cocody, un corps dénudé environ la trentaine, découvert dans les environs de la Polyclinique Internationale Sainte Anne Matie (PISAM) situé à Cocody. Il présente à la poitrine l'orifice d'une balle et le bras gauche carrément sectionné.

Deux (2) autres corps, environs la trentaine, aussi nus sont découverts à l'opposé de la PISAM, à 200 m du premier.

Deux (2) autres corps sont découverts à l'arrière de la station Petro Ivoire, au carrefour de la voie menant au Lycée Technique d'Abidjan à Cocody. Les deux portent des impacts de balles au-dessus du nombril. Seul un d'entre eux a été identifié et répondant au nom de Tiéné Dan.

Ces morts pourraient être liés aux affrontements consécutifs à la marche du RHDP du jeudi 16 décembre 2010.

20°) Le mardi 28 décembre 2010 dans l'ex zone de confiance entre Blody et Toazeo à l'ouest de la Côte d'Ivoire, deux partisans de M. Laurent Gbagbo sont tués par des militaires des Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN). Ce sont MM. Gouzimou Pierre dit piero et Boue Kohon Séraphin.

21°) Les 3,4 et 4 janvier 2011 à Duékoué ; un affrontement intercommunautaire entre les malinké (supposés pro-ouattara) et les guéré (supposés pro-gbagbo) fait au moins 35 morts.

22°) Le mardi 4 janvier 2011, tôt le matin, au siège du Parti Démocratique de Côte Ivoire (PDCI) à Cocody, un jeune homme répondant au nom de Sidibé Karim, mécanicien, né le 21 juin 1980 à Adjamé est tué par les policiers de la Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS). La police est allée déloger les militants RHDP du siège du PDCI à Cocody. Ceux-ci troubleraient l'ordre public.

23°) Le 11 janvier 2011 à Abobo, un homme, non identifié, est tué Suite à un affrontement entre les FDS et des manifestants du RHDP.

24°) Dans la nuit du 11 au 12 janvier 2011 aux environs de 24H à Abobo des hommes armés membres du commando invisible hommes armés, non identifiés, ont lancé une expédition contre des agents des FDS en patrouille faisant 6 morts. Les victimes sont :

- Goly zirignon Franck
- Abassoïn Say Augustin
- N'guessan Sonan Bi Habib
- Togoré Laba
- Fally Youan Bi Faustin

25°) Les mercredi 12 et jeudi 13 janvier 2011 à Lakota, 9 personnes tuées. Un affrontement à relent politique né d'un problème d'occupation de la gare dite « corridor de Lakota » qui a dégénéré en conflit armé entre deux communautés : les malinké et les dida. Jadis sous l'emprise des transporteurs Malinké, la gare a été occupée par les « dida » suite à un 1<sup>er</sup> affrontement. Malgré le paiement des dommages et intérêts exigés par les « dida », les « Malinké » n'ont pas accès au « corridor ». Ces derniers ont décidé de déloger les « dida » par la force.

26°) Le mercredi 19 janvier 2011 à 8 heures à Adjamé st Michel, Bamba souleymane dit « solo », footballeur au Sabé sport de Bouna est tué par des éléments du Cecos, véhicule n°32. Dans une opération de maintien d'ordre suite à la grève du RHDP, il été arrêté et aurait été abattu à bout portant par le conducteur du véhicule n°32.

27) Le mercredi 19 janvier 2011 entre 10 et 11 heures à Boribana (Attécoubé), deux (2) militants du RDR sont tués par des éléments de la Garde Républicaine dont certains encagoulés. Il s'agit de MM. Cissé Ibrahim (40 ans) et Doumbia Alassane (17 ans). Ces décès seraient en rapport avec l'opération « pays mort » lancé par le RHDP. Les militaires seraient rentrés dans des résidences pour ouvrir le feu sur les habitants.

28°) Le jeudi 20 janvier 2011 à Gagnoa ; 3 personnes sont tuées par la CRS (Compagnie républicaine de sécurité). Reprochant à la Société de Transport KS de briser le mot d'ordre de grève du RHDP, les militants de ce mouvement se sont attaqués à cette dernière. La CRS (Compagnie républicaine de sécurité) sollicitée pour le maintien d'ordre a ouvert le feu sur les manifestants.

29°) Le jeudi 20 janvier 2011 à Daloa est tué un élève, dont le pseudonyme est Adamo, au Lycée Antoine Gause. Manifestant contre l'incarcération à 3 mois de prison ferme de l'élève Moussa K. (secrétaire à l'organisation de la Fédération Scolaire Estudiantine de Côte d'Ivoire (FESCI) pour avoir relayé le mot d'ordre de grève du RHDP, une grenade a été lancée contre ces derniers par un policier.

30°) Le lundi 24 janvier 2010 à Agnibilékrou sont tués 3 militants du RHDP par les FDS. Les victimes sont: MM. Siaka Karim, Ouattara Siaka et Kouassi Kouakou. Les manifestants du RHDP ont tenté de bloquer le cortège du ministre Secrè Richard qui revenait de Bondonkou. Des agents ont ouverts le feu sur ces derniers.

31°) Le 3 mars 2011, à l'occasion d'une marche pour demander le départ de M. Gbagbo et protester contre les violations des droits de l'homme qui seraient perpétrées dans leur quartier, 7 femmes ont été tuées par les FDS-CI suite à un tir d'arme de guerre.

32°) Dans la nuit du 6 au 7 mars, des représailles menées par le Commando Invisible contre des Ebriés réputés favorables à M. Gbagbo dans le village d'Anonkoua-Kouté à Abobo ont fait plusieurs morts, des blessés et des déplacés.

33°) Le samedi 12 mars 2011, le colonel Major DOSSO Adama du Groupement Aérien de Transport et de Liaison a été enlevé à un corridor des FDS à la Riviera (Cocody), en provenance du Golf Hôtel où était retranché M. Alassane OUATTARA. Il a été par la suite assassiné. Les auteurs seraient le sergent Toh Ferdinand et le sergent-chef LAGO Léo des FDS.

34°) Le 17 mars 2011, des obus sont tirés par des éléments présumés membres des FDS sur le marché d'Abobo faisant une dizaine de morts.

35°) Le dimanche 3 avril 2011, M. DEMBELE Sinaly à bord de son véhicule de type Mercedes 206<sup>E</sup> immatriculé 4845CZ01, a été enlevé au quartier FAYA situé sur la route de Bingerville par des éléments des FDS commandés par le Lt BAHI. Il a été assassiné vers 16 heures non loin du lieu d'arrestation.

36°) Le mardi 5 avril 2011 à Yopougon 11 personnes non identifiées tuées dont 8 brûlées par les jeunes patriotes et les miliciens.

- 1 jeune homme brûlé devant la boulangerie TOP PAIN de Sideci Lem

- 1 jeune homme brûlé à côté de la Pharmacie Lem devant sa maison après que celle-ci ait été pillée par les miliciens

- 6 jeunes hommes brûlés au carrefour St Pierre à Niangon non loin de la Station Petro Ivoire

- 1 femme abattue et découpée à la machette au carrefour Mandjo SIDECI

- 2 jeunes évadés de la MACA abattus à l'arme de guerre devant l'Eglise DEHIMA à la SIDECI

Toutes ces victimes sont supposées rebelles ou militants pro-ouattara.

37°) Le jeudi 7 avril 2011 à Yopougon Niangon nord, 2 jeunes hommes tués par les miliciens. Les 2 sont brûlés dont l'un au Pont contiguë à la Cité Académie et l'autre au pont jouxtant l'Eglise Catholique Ste Rita. L'un serait un policier pris pour un rebelle et l'autre un braqueur abattu par les miliciens.

38°) Le mercredi 6 avril 2011 à Yopougon devant le commissariat du 16 Arrondissement. Un jeune homme abattu par les miliciens de Maguy le Tocard. En provenance de la commune d'Abobo (qui était occupée par le commando invisible), il a été traité de rebelle ; car seuls les rebelles demeureraient dans cette commune, selon les bourreaux.

39°) Le mardi 12 avril 2011 à Yopougon quartier FAITAI, 14 jeunes abattus à l'arme de guerre par les miliciens. FAITAI est un sous quartier de Yopougon réputé proche de M. Ouattara Alassane. Après l'arrestation de M. Laurent Gbagbo, craignant des représailles, les jeunes ont érigé des barricades pour protéger leur quartier. Ils ont été mitraillés la nuit par des miliciens.

40°) Le mercredi 13 avril 2011 à Koumassi SICOGI 1 face à l'Eglise STE TRINITE, 5 jeunes hommes tués en face de l'Eglise dont deux seraient membres du Groupement Pour la Paix (GPP), une Milice, et un (1) aide sacristain de l'Eglise. Ils ont été tués par des éléments des FRCI qui seraient sous le commandement du CDT VETCHO.

41°) Le jeudi 14 avril 2011 à Yopougon, 4 personnes tuées. Supposées rebelles, elles ont été tuées par les miliciens :

-1 corps non loin du Baron Bar à la Sel Mer

- 2 corps devant le cinéma Dialogue

-1 corps au carrefour Keneya entre les stations de service de carburant Oil Libya et Texaco

42°) Le mardi 19 avril 2011 à Yopougon Carrefour complexe ; 2 jeunes hommes tués non loin du Maquis le Monde Arabe par des miliciens. Ils sont supposés rebelles.

43°) Le jeudi 21 avril 2011 à Yopougon Siporex 2 hommes tués par balles à la gare Union Transporteurs de Bouaké (UTB) par des éléments des FRCI. Il leur est reproché d'être des miliciens.

44°) Le vendredi 22 avril 2011 à yopougon, deux hommes tués : 1 au pont de la SIDECI en allant à Niangon et l'autre, brûlé au carrefour SGBCI de la sideci par des jeunes patriotes. Ils seraient des rebelles.

45°) Le samedi 23 avril 2011 à Yopougon au Pont de la SICOGI, un homme est abattu par des miliciens. Il lui est reproché de porter un boubou.



46°) Le mardi 26 avril 2011 à Yopougon, 5 personnes tuées par les FRCI pendant la libération des quartiers de Yopougon :

- un homme est abattu au Lavage de la Rue Princesse

-2 jeunes tués au carrefour FICGAYO

-1 homme abattu à l'arrêt de bus FICGAYO

-1° femme tuée au carrefour Keneya

47°) Le jeudi 27 avril 2011 à Abobo PK18, le Sergent chef Ibrahim Coulibaly, qui s'était proclamé le Commandant du commando invisible, a été tué à son QG par des éléments FRCI. Sa mort est intervenue après plusieurs rendez vous manqués avec les nouvelles autorités du pays. Il lui est reproché de préparer un putsch contre les nouvelles autorités.

48°) Le vendredi 29 avril 2011 à Yopougon, 2 hommes sont abattus par les FRCI dont l'un à la station Shell et à la Station Total non loin du carrefour keneya.

49°) Le samedi 30 avril 2011 à Yopougon au Pont du 16<sup>ème</sup> Arrdt, 1 jeune pris pour milicien, est abattu et jeté par-dessus le pont par les éléments des FRCI en poste au 16<sup>ème</sup> arrondissement.

50°) Le dimanche 1<sup>er</sup> mai 2011 à Yopougon St Pierre de Niangon, 2 jeunes hommes tués, non identifiés, par balles au carrefour St Pierre de Niangon par des éléments des FRCI.

51°) Le mardi 3 mai 2011 à Yopougon SIDECI, 5 jeunes hommes sont tués par balles dans les environs de l'Eglise Déhima au lendemain de l'offensive des FRCI. Et 2 hommes abattus par balles par FRCI non loin de la Cité SGBCI de la SIDECI.

52°) Le mercredi 4 mai 2011 à Yopougon SIDECI LEM Niangon, 3 jeunes hommes, non identifiés, tués par balles au « Parlement » de Yopougon SIDECI LEM par les FRCI. Ils sont supposés être des miliciens.

53°) Le mercredi 4 mai 2011 à Liboli dans le département de Grand-Lahou, le Colonel major AHOUMAN Brouha Nathanaël, un proche de M. Laurent Gbagbo, ex Commandant du Groupement de la Sécurité de la Présidence de la République, a été tué par des éléments des FRCI.

54°) Le jeudi 5 mai 2011 à Yopougon Sideci, 1 jeune homme non identifié, tué par balles au marché de la Sideci par les FRCI, l est supposé être un milicien.

55°) Le mercredi 11 mai 2011 dans la sous préfecture de Zagné ; 5 personnes ont été tuées à l'occasion d'une attaque menée par les miliciens et mercenaires libériens dans la mine d'or (dans le quartier « camp blanc ») non loin de la forêt classée de Goin-débé à la frontière du Liberia. La riposte menée par les éléments des FRCI a fait 1 mort dans les rangs des miliciens.

56°) Le samedi 14 mai 2011 à Méagui dans le département de Soubré ; les mercenaires libériens délogés de la commune de Yopougon dans leur fuite ont tué 6 personnes.

57°) Le samedi 14 mai 2011, 6 corps portant des impacts de balles ont été découverts dans la forêt du banco par des éléments des FRCI. Les auteurs de ces tueries n'ont pu être identifiés.

58°) Le lundi 7 juin 2011 à Yakassé-Mé, un homme du troisième âge a été tué à l'occasion d'une rixe opposant les jeunes du village aux éléments FRCI. Le vieil homme fuyant les tirs a fait une chute et en est mort.

59°) Le lundi 7 juin 2011 à Bécouefin, suite à un problème de vol de portable, il y a eu un affrontement entre les jeunes du village et des soldats FRCI. L'affrontement a fait 2 morts.

60°) Le dimanche 19 juin 2011 à Afféry dans le Département d'Akoupé, un affrontement a opposé des jeunes à des éléments FRCI. Une vieille femme ayant trébuché, aurait été l'objet de raillerie de la part des commerçants qui seraient à la base de sa chute. Il s'en est suivi une dispute. Les FRCI sollicités ont été confrontés aux jeunes. De l'affrontement occasionné, 2 personnes ont été tuées.

61°) Le mardi 21 juin 2011 à Sénégaz, un village de la sous-préfecture de Bayota (département de Gagnoa) ; un affrontement consécutif à une discussion d'ordre politique a dégénéré et a entraîné un affrontement entre les autochtones Bétés et les allochtones malinké faisant un mort. Il s'agit du nommé GBASSOU Ouraga Daniel.

62°) Le mercredi 22 juin 2011 de 9 H à 11 H à Yopougon Toits rouges, de violents affrontements à l'arme lourde ont opposé les gendarmes de l'Escadron de Yopougon Toits Rouges aux soldats

des FRCI basés au commissariat du 19<sup>ème</sup> arrondissement. Ces affrontements ont occasionné le décès d'une jeune mère.

63°) Le 29 décembre 2012, Kouamé François, un portefaix a été tué par une arme à feu. Les auteurs résumés sont Konaté Hamadou et Karim Moussa (des éléments des FRCI). En effet, vers 5h du matin, 2 éléments des FRCI de faction au marché de la Riviera parviennent à hauteur de 2 autres dormant sur des tables. S'étant montrés menaçants, l'un des jeunes gens prend la fuite ; c'est alors Konaté Hamadou le poursuit et ouvre le feu sur lui.

64°) Le 31 janvier 2012 à Ayamé, Eric Amichia a été tué par 4 éléments des FRCI qui l'ont accusé de détenir des armes après une perquisition infructueuse.

65°) Les 13 et 14 février 2012 à ARR AH, 3 personnes ont été des suites de violents affrontements qui ont opposés les populations autochtones Agni d'ARR AH et aux FRCI. Les premières cités ont exigés le départ des FRCI de la ville d'ARR AH. Ce conflit a vite mué en affrontements entre populations autochtones et allochtones.

66°) Le dimanche 19 février 2012 à Vavoua, le frère aîné de Fofana Youssouf (président de la voix du nord) a été tué par des éléments des FRCI. En effet, son petit frère (Fofana Youssouf, en exil actuellement au Ghana) est un partisan de Gbagbo. Alors des FRCI ont enlevé et torturé à mort le grand frère de ce dernier.

67°) le lundi 27 février 2012 à Bonon, un homme non identifié a été tué. Un convoi de la Commission Electorale Indépendante transportant des urnes à Bonon dans le département de Bouaflé, a essuyé des tirs à Gobazra, des tirs provenant d'individus non identifiés. Ces mêmes individus ont attaqué par la suite le siège de la CEI de Bonon l'ONUCI et la riposte a fait un mort.

68°) Le 25 mars 2012 à Yopougon (rue princesse), M. Kouamé N'zi Lucien, cadre de banque a été tué par des éléments des FRCI. Sous le prétexte qu'un des leurs a été agressé la veille dans un maquis de la rue princesse, ces éléments ont décidé de se venger.

69°) Le mercredi 28 mars 2012 à Béoué (Bangolo), M. Alain Zaméa et deux autres personnes ont été par des éléments des FRCI. Sous prétexte de rechercher des coupeurs de route qui auraient tué deux des leurs à Béoué, des FRCI soutenus par des dozo s'en prennent aux habitants dudit village. Ils ont tués trois personnes et blessés plusieurs autres.

70°) La nuit du 29 au 1<sup>er</sup> mars 2012 à Séguéla. Un élève du lycée moderne et un élément des Frci ont été tués par un élément démobilisé des Frci. Non content parce que éclairé par une torche par inadvertance allumée par un vieillard, l'élément démobilisé des FRCI le bat. Des jeunes n'apprécient pas et prennent à partie ce dernier. Il va alors chercher son arme et ouvre le feu sur ses adversaires faisant 02 morts.

71°) Le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2012 à Abobo, un jeune homme non identifié a été tué par 2 soldats des Frci. Interpellés aux alentours d'un vidéo-club à minuit, des jeunes refusent d'obtempérer. L'un des soldats FRCI ouvre alors le feu sur eux faisant une victime.

72°) Le mardi 6 mars 2012 à la gare routière de Bouaké 3 personnes ont été tuées par un Dozo (ex-Frci) ; Muni de 2 machettes, le dozo a foncé sur une jeune vendeuse et lui a coupé le bras gauche puis le ventre, tue une seconde personne avant de blesser deux autres toujours à la machette.

73°) Le mercredi 4 Avril 2012 à Tanda à 3h 25mn, M. Kouadio Dongo (Maire de Tanda) a été tué par 2 éléments des FRCI.

74°) Le samedi 19 mai 2012 après 17h à Ouragahio, Mme Konaté Chanfoudouma épouse Bamba (enceinte de 8 mois) a été tué par un Dozo (chasseur traditionnel). Une dame qui accuse Yssouf Dramane, un jeune cultivateur d'avoir renversé son enfant avec son vélo, sollicite l'aide des dozos qui tentent vainement de le maîtriser. Il réussit à neutraliser 4 d'entre eux. Mais un autre qui a réussi à se soustraire de son emprise se saisit de son arme de type calibre 12 et ouvre le feu. C'est malheureusement dame Konaté qui est mortellement atteinte.

75°) Le mercredi 21 juin 2012 à Yopougon-quartier millionnaire, M. Aka Charles et son ami ont été tués par des FRCI. Vêtu d'un tee-shirt et d'une culotte et d'un sac à dos, Aka Charles va devant la pharmacie Appia pour y attendre son ami. Le vigile de la pharmacie appelle le 19<sup>ème</sup> arrondissement de police pour l'informer de la présence d'un suspect en face de l'officine. Les policiers, à leur tour, joignent la patrouille FRCI la plus proche. Ces derniers arrivent sur les lieux et embarquent les 2 jeunes et les abattent.

76°) La nuit du 17 au 18 juin 2012 à Diehiba dans le département de Duékoué, 2 personnes ont été tuées : Dibo Kohon Alexis et Djediha Olivier et 4 blessés graves : Guéi Alain, Gneho Nathalie, Bah Michel et Gbokou André par des hommes armés. Aux environs de 22h dans la nuit du 17 au 18 juin, des individus armés de kalachnikovs ouvrent le feu sur des jeunes qui prenaient un pot dans un bistrot.

77°) La nuit du 17 au 18 juin 2012 à Yopougon-siporex, un jeune homme non identifié a été tué par des FRCI suite à un échange verbal qui a mal tourné au cours d'un contrôle d'identité, il a été battu à mort.

## **2. Atteinte à l'intégrité physique**

*« Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé ». (Article 9 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948).*

*« Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». (Article 5 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948).*

*« Sont interdits et punis par la loi, l'esclavage, le travail forcé, les traitements inhumains et cruels, dégradants et humiliants, la torture physique ou morale, les violences physiques et les mutilations et toutes les formes d'avilissement de l'être humain ». (Article 3 de la Constitution ivoirienne de 2000).*

*« Nul ne peut être poursuivi, arrêté, gardé à vue ou inculpé, qu'en vertu d'une loi promulguée antérieurement aux faits qui lui sont reprochés ». (Article 21 de la Constitution ivoirienne de 2000).*

*« Nul ne peut être arbitrairement détenu. Tout prévenu est présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie à la suite d'une procédure lui offrant les garanties indispensables à sa défense ». (Article 22 de la Constitution ivoirienne de 2000).*

1°) Le 28 novembre 2010 à Seguela M. Kané Lagui, Directeur de campagne de M. Gbagbo Laurent à Séguela et quelques partisans ont été agressés par des militants du RDR.

2°) Le mercredi 2 décembre 2010 à Duékoué, des anciens éléments des FAFN ont attaqué un détachement militaire des FDS. Selon plusieurs témoignages, ce sont des non ivoiriens, pour la plupart des burkinabé, commandés par un certain Ouedraogo Rémi alias Orémi. Après avoir pris part aux combats au côté des FAFN, ils se sont installés dans la forêt classée du mont Péko où ils ont chassés les allogènes baoulé, les autochtones guéré et même des burkinabé. Ils considèrent cette forêt classée comme leur butin de guerre. Ce serait une véritable armée de plus de 300 éléments disposant d'armes de guerre de toutes sortes. Les blessés sont :

- Mamadou Kipré Olivier
- N'douffou Pierre
- Zougbo Marcel
- Toukpe Lezaou Emmanuelle

- Kapo Didier Zogbo
- N'guessan Sébastien
- Kouamé Patrice
- Koudou Doué

3°) Le samedi 4 décembre 2010 à Port-bouet (Abidjan) aux environs de 6 heures des hommes armés en tenue militaire ont ouvert le feu sur des personnes dans l'enceinte de l'abattoir faisant plusieurs blessés. La liste des blessés :

- Karaboué Inza
- Bah Ibrahim
- Aboudramane
- Touré Youssouf
- Saré Arouna

4°) Le mercredi 15 décembre 2010 à Yamoussoukro, des manifestants du RHDP ont été blessés par balles par la police. Ces manifestants protestaient, selon leurs termes, contre la confiscation du pouvoir par M. Laurent Gbagbo. La police a tiré à balles réelles sur ces derniers. Ce sont :

- Zané Aboulaye
- Kramoko Moussa
- Tony Abel
- Koné Aboulaye
- Diomandé Abou
- Koné Abou

5°) Du jeudi 16 au samedi 18 décembre 2010 à Divo, trois (3) manifestants du RHDP ont été blessés par balles par des éléments des FDS à l'occasion des manifestations postélectorales. Ces manifestations organisées par les militants RHDP ont conduit à des affrontements avec les FDS.

6°) Le samedi 25 décembre 2010 à Cocody ; dix (10) personnes ont été blessées dont des militants du RHDP, des étudiants et un policier. Des membres de la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI) de la Cité Universitaire de Mermoz ont enlevé un militant du RHDP. Une délégation des jeunes du RHDP s'est rendue à la cité Mermoz pour exiger la libération de ce dernier. Les militants du RHDP s'étant rendus à leur base avec le militant en question, la FESCI a fait une descente au siège du PDCI en tirant sur les militants qui s'y trouvaient. Il s'en est suivi une riposte des militants du RHDP qui ont attaqué les étudiants de la cité Mermoz armés de gourdins et de machettes, d'armes à feu. La police est intervenue.

7°) Le mardi 28 décembre 2010 à Abobo, deux (2) jeunes patriotes ont été blessés par des soldats onusiens. Des soldats de l'ONUCI ont été pris d'assaut par des jeunes patriotes voulant faire appliquer la décision de certains proches de M. Gbagbo Laurent de faire partir l'ONUCI de la Côte d'Ivoire, ils ont fait usage de leurs armes à feu.

8°) Le mardi 28 décembre 2010 à Yopougon niangon sud, un soldat de l'ONUCI a été blessé à la machette par des jeunes patriotes dans le cadre de la mise à exécution de leur projet d'empêcher l'ONUCI de circuler à Abidjan.

9°) Le mardi 4 janvier 2011, tôt le matin, au siège du PDCI à Cocody ; des militants du RHDP et des policiers ont été blessés. En effet, des policiers de la Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS) et de la Brigade Anti Emeute (BAE) sont allés déloger les militants du RHDP du siège du PDCI à Cocody. Ces militants seraient auteurs de troubles à l'ordre public, vols, et agressions. Il s'en est suivi un affrontement. Liste des blessés :

- S/LT Djédjé Yohou Simplicie, (CIPPA)
- Sgt Gouedan Kakré Emmanuel (BAE)
- Sgt Blé Kouassi Antoine (CRS1)
- Bonou Kanou Daniel
- Biékré Kodou Séraphin
- Takalé Thierry
- Dago Obnidou Roland
- Glonaho Xavier

10°) Le lundi 10 janvier 2011 à Daoukro, un militant du PDCI prénommé Aimé est blessé par balle tirée par un gendarme non identifié. Pour faire appliquer le mot d'ordre de « pays mort » lancé par le RHDP des jeunes ont décidé de paralyser les services publics. Ils ont été violemment dispersés par les gendarmes.

11°) Dans la nuit du 11 au 12 janvier 2011 aux environs de 24H à Abobo, quatre (4) éléments des FDS sont blessés dans une embuscade tendue par des membres du commando invisible. Ce sont :

- Akaffou Eric
- Tebily Dominique
- Seka Magloire Roméo
- Bandama Yao Ekra

12°) Les mercredi 12 et jeudi 13 janvier 2011 à Lakota ; 29 personnes dont 2 agents des FDS sont blessés à l'occasion d'un affrontement intercommunautaire opposant les malinké aux Dida. Cet affrontement à relent politique est un problème d'occupation de la gare dite « corridor de Lakota » qui a dégénéré en un conflit armé. Jadis occupée par les transporteurs Malinké, elle a été prise par les dida suite à un 1<sup>er</sup> affrontement. Malgré le paiement des dommages et intérêts exigés par les dida, les Malinké n'ont pas accès au « corridor ». Ces derniers ont décidé de loger les Dida par la force.

13°) Le lundi 17 janvier 2011 aux environs de 15 heures au Plateau (Abidjan) ; quatorze (14) jeunes patriotes sont blessés dont certains par balles par des soldats de l'ONUCI. Chargée d'assurer la sécurité du Médiateur Raila Odinga, la patrouille de l'ONUCI composée d'un char et un pick-up a été prise à partie par des jeunes « patriotes ». Pour faire appliquer la décision du gouvernement de M. Laurent Gbagbo de voir les soldats onusiens quitter la Côte d'Ivoire, des jeunes patriotes (« sorbonnards ») ont encerclé 1 char et 2 pick-up de l'ONUCI. Les soldats de la mission de l'ONUCI ont ouvert le feu sur les manifestants en face de l'hôtel pull man qui abritait le médiateur Raila Odinga.

14°) Le mercredi 19 janvier 2011 entre 10 et 11 heures à Boribana (Attécoubé) ; des militants du RHDP ont été blessés par balles par des éléments de la Garde Républicaine dont certains encagoulés. Ces blessés seraient en rapport avec l'opération « pays mort » lancé par le RHDP. Les militaires seraient rentrés dans des résidences pour ouvrir le feu sur les habitants.

15°) Le mercredi 19 janvier 2011 à Abengourou ; les élèves Karagboué Zoumana et Koffi A.B, en classe de 1<sup>ère</sup> D3 et TC2 au lycée Moderne d'Abougourou ont été blessés par des militants du RHDP. Voulant faire appliquer le mot d'ordre de grève du RHDP, ils se sont rendus au Lycée Moderne d'Abougourou pour déloger les élèves. Il s'en est suivi un affrontement.

16°) Le jeudi 20 janvier 2011 à Gagnoa ; sept (7) militants du RHDP ont été blessés par les éléments de la Compagnie républicaine de sécurité (CRS) de Gagnoa. Reprochant à la société de transport de personnes KS de briser le mot d'ordre de grève du RHDP, les militants de ce mouvement se sont attaqués à cette Entreprise. La CRS (Compagnie républicaine de sécurité) sollicitée pour le maintien d'ordre a fait usage d'armes à feu causant des blessés dans le rang des manifestants. La liste des blessés :

- Dosso Yossouf
- Koné seydou 35 ans
- Sangaré Mohamed 22 ans
- Fofana Yaya 21 ans
- Camara Aly 38 ans
- Diaby Souleymane 21ans
- Sangaré Idrissa 24 ans

17°) Le lundi 24 janvier 2010 à Abengourou ; M. Anon Léopold Florent, Préfet de Région d'Abengourou et M. Moro Ouattara Evariste, membre de la cellule de sécurité du RDR ; et seize



(16) autres personnes ont été blessés dont neuf (9) par balles. M. Moro Ouattara Evariste, membre de la cellule de sécurité du RDR faisant appliquer le mot d'ordre de grève du RHDP a été enlevé et torturé par des hommes armés. Soupçonnant le Préfet, les manifestants se sont rendus à son domicile ; ils le séquestrent, le blessent de même que le commandant de la gendarmerie, Madou Yéo. Ils ont incendié le véhicule et le domicile du préfet. Les FDS sollicités en secours ont ouvert le feu sur les manifestants.

18°) Le dimanche 19 juin 2011 à Afféry dans le Département d'Akoupé, un affrontement a opposé des jeunes à des éléments FRCI. Une vieille femme ayant trébuché, aurait été l'objet de raillerie de la part des commerçants qui seraient à la base de sa chute. Il s'est suivi une dispute. Les FRCI sollicités ont été confrontés aux jeunes. L'affrontement a occasionné 17 blessés.

19°) le mardi 21 juin 2011 à Sénégaz, un village de la sous-préfecture de Bayota (département de Gagnoa) ; un affrontement consécutif à une discussion d'ordre politique a dégénéré a entraîné un affrontement entre les autochtones Bétés et les allochtones malinké faisant plusieurs blessés dont 2 cas graves.

20°) Le mercredi 22 juin 2011 de 9 H à 11 H à Yopougon Toits rouges, de violents affrontements à l'arme lourde ont opposé les gendarmes de l'Escadron de Yopougon Toits Rouges aux soldats des FRCI basés au commissariat du 19<sup>ème</sup> arrondissement. Ces affrontements ont occasionné 4 blessés dont un gendarme et 3 militaires des FRCI.

21°) Le 1<sup>er</sup> janvier 2012 à Kangreta (Bonon) messieurs Kouamé Gouaza Léon, Trun Bi Guessan, Kouadio Bi Guessan Zan Bi Irié et une autre personne ont été évacués au Chr de Daloa des suites de leur blessure par arme à feu occasionnée par des Dozo, supplétifs des FRCI. Des jeunes sont allés demandés aux Dozo de quitter leur bourgade comme l'a recommandé Ouattara Alassane, le Chef de l'Etat. Non contents ces derniers ont ouvert le feu sur eux.

22°) Le 10 janvier 2012 à Guiglo M. Denis Maho Glofiéi, fondateur du Front de Libération du Grand-ouest, ancien milicien du FLGO a été sauvagement tabassé par des éléments des FRCI. Partisan inconditionnel de M. Laurent Gbagbo, il a rejoint le Rhdp à la faveur des élections législatives en allant battre campagne pour le candidat du PDCI-RDA. Transporté à la Pisam, il a été arrêté et détenu à la MACA.

23°) Le lundi 26 mars 2012 aux environs de 22h à Dabou, M. Agnimel Akpa Louis, un Sergent des Eaux et Forêts a été enlevé et sauvagement battu à coups de crosse de fusil avant d'essayer

quatre tirs de ses bourreaux qui l'accusent d'être un élément des ex-Fds acquis à la cause de l'ex président M. Laurent Gbagbo. Les auteurs présumés sont des éléments des FRCI basés à Dabou.

24°) Le vendredi 25 mai 2012 à Issia, M. Doukouré Fidèle, chef d'équipe à la mairie a été arrêté par des FRCI dans une mosquée et bastonné sur le champ jusqu'à perdre connaissance. Sous le prétexte d'avoir diffamé leur patron (Doumbia Alassane) qu'il accuse de libérer des bandits contre le paiement de rançons.

25°) La nuit du 18 au 19 mai 2012 à Koumassi, un jeune homme de 22 ans prénommé Oumar a été interpellé et battu à sang par des hommes en tenue militaire. Dans le cadre de la sécurisation du district d'Abidjan, des hommes en tenue militaire en patrouille, mettent la main sur le jeune assis devant une tasse de thé. Ils l'interpellent et le battent à sang.

26°) Le 8 juin 2012 à Agboville à 22 heures, 2 jeunes élèves (une fille et un garçon), sont arrêtés des FRCI alors qu'ils revenaient du bal de fin d'année de leur établissement ( Dao Issa ,Coulibaly Issouffou et Bini Kouamé ). Le jeune homme est battu avec une kalachnikov tandis que les deux autres FRCI abusent sexuellement de la jeune fille.

27°) Le mercredi 6 juin 2012 à Doukouré (Yopougon), M. Séry Benoît identifié comme ayant été le tuteur des miliciens dans quartier, est battu à sang par des militants RDR aidés par des FRCI.

### **3. Atteinte à la liberté de circulation**

*« Tout être humain a droit au développement et au plein épanouissement de sa personnalité dans ses dimensions matérielle, intellectuelle et spirituelle. L'État assure à tous les citoyens l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi. L'État a le devoir de sauvegarder et de promouvoir les valeurs nationales de civilisation ainsi que les traditions culturelles non contraires à la loi et aux bonnes mœurs ». (Article 7 de la Constitution ivoirienne de 2000).*

*« Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ». (Article 13 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948).*

1°) Dans la nuit du mercredi 8 au jeudi 9 décembre 2010, à Yamoussoukro ; M. Cissé Sindou, Directeur de cabinet M. Soro Guillaume, a été bloqué, en pleine crise post-électorale, pendant 3 heures au corridor sud de Yamoussoukro par des éléments des FDS. Sur instruction de leur hiérarchie, ils ont ouvert le passage et l'ont escorté jusqu'à Tiébissou.

2°) Le mardi 14 décembre 2010 à Tiébissou ; suite au second tour du scrutin présidentiel et en pleine crise post-électorale, M. Soro Guillaume décide d'installer la nouvelle équipe de la RTI nommée par M. OUATTARA Alassane, le jeudi 16 décembre 2010. Des convois de cars pour la marche du RHDP annoncée pour le jeudi 16 décembre 2010 en provenance de Korhogo, Ferkessedougou et de Bouaké sont refoulés. Ils sont taxés d'être des dozos, des mercenaires et des militaires déguisés en civils pour une action insurrectionnelle pour le départ de M. Gbagbo.

3°) Le dimanche 19 décembre 2010 à la Riviera (Cocody), un convoi de deux conteneurs de l'ONUCI a été empêché de circuler par une association proche de M. Laurent GBAGBO dénommée l'Association des filleuls d'Issa Malick (Directeur de campagne de M. Laurent GBAGBO), pour faire appliquer la décision de certains proches de M. Laurent Gbagbo de faire partir l'ONUCI de la Côte d'Ivoire.

4°) Le mardi 28 décembre 2010 à Daloa (quartier Kennedy) de 9H à 14H, des jeunes patriotes proches de M. Laurent GBAGBO ont bloqué un convoi de l'ONUCI pendant 5 H ; pour, disent-ils, faire partir l'ONUCI de la Côte d'Ivoire

5°) Le mardi 28 décembre 2010 à Yopougon niangon, des soldats de l'ONUCI, sont empêchés de circuler par des jeunes patriotes sous le prétexte que ces derniers veulent détruire des installations électriques d'Azito.

6°) Le dimanche 2 janvier 2011 dans l'après midi, à l'aéroport international FHB d'Abidjan, M. Noel Akossi Bendjo, maire de la commune du Plateau est refoulé par des éléments de la police nationale alors qu'il était sur le point d'embarquer sur un vol de la compagnie Ethiopian airline pour Bamako. Proche de M. Konan BEDIE, un soutien à M. Alassane OUATTARA, les éléments de la police nationale lui ont signifié qu'il ne pouvait pas quitter le territoire national sur instruction de la hiérarchie en pleine crise post-électorale. M. Akossi se rendait à Bamako pour les Assemblées générales d'une société d'assurance.

7°) Le jeudi 6 janvier 2011 dans la matinée à Abengourou, un convoi de l'ONUCI composé de 2 véhicules de type 4x4 est empêché de circuler par des militants de La Majorité Présidentielle (LMP), Groupement politique qui soutient M. Laurent GBAGBO.

8°) Le samedi 8 janvier 2011 à 11H30 à Bondoukou, M. Sécéré Richard, député de Bondoukou proche de M. Laurent GBAGBO est chassé de la ville par des militants du RHDP l'accusant de préparer une rébellion.

9°) Le lundi 10 janvier 2011 en fin d'après-midi à Cocody Riviera Golf, 4 camions de vivres convoyés par l'ONUCI en partance pour l'Hôtel du Golf où sont retranchés M. Alassane Ouattara et ses partisans en pleine crise post-électorale, est arrêté par le Capitaine Zadi Clément, commandant FDS de la zone M'pouto et Riviera. Pensant à des armes que convoie l'ONUCI pour le golf hôtel, selon ses termes, le capitaine a ordonné la fouille des camions qui contiennent en réalité des aliments. Sur instruction de sa hiérarchie, il a ordonné aux véhicules de faire demi-tour.

#### **4. Atteinte au droit à la liberté d'opinion, d'expression et de manifestation**

*« La liberté de pensée et d'expression, notamment la liberté de conscience, d'opinion religieuse ou philosophique sont garanties à tous, sous la réserve du respect de la loi, des droits d'autrui, de la sécurité nationale et de l'ordre public ». (Article 9 de la Constitution ivoirienne de 2000).*

*« Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement ses idées. Toute propagande ayant pour but ou pour effet de faire prévaloir un group social sur un autre, ou d'encourager la haine raciale ou religieuse est interdite ». (Article 10 de la Constitution ivoirienne de 2000).*

*« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ». (Article 19 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948).*

*« Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association ». (Article 20 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948).*

1°) Le samedi 27 novembre 2010 à Bouaké; des militants LMP soutenant M. GAGBO Laurent en partance pour le nord en vue accomplir leur devoir civique à l'occasion du second tour du scrutin présidentiel, ont été arrêtés détenus à Bouaké. Il leur est reproché d'être des soldats de M. Gbagbo qui doivent se servir des armes que ce dernier aurait stockées à Korhogo.

2°) Après le vote du 28 novembre 2010 à Katiola ; Mlle Marie T. militante LMP et quelques autres militants ont été arrêtés pour leur soutien à M. GBAGBO Laurent par des personnes se réclamant des FAFN.

3°) Le 29 novembre 2010 à Bouna ; M. Charles kambiré, Directeur de campagne de M. Laurent GBAGBO a été menacé de mort. Après le scrutin du 28 novembre 2010, les éléments des forces nouvelles se sont rendus à l'hôtel de M. Charles kambiré. Ils ont arrêté son chauffeur et menacé de tuer son patron.

4°) Le 29 novembre 2010 à Mankono ; des militants de la LMP ont été menacés de mort par des éléments des FAFN. Ce sont

M. Doumbia Zoumana, DDC LMP de Mankono

M. Dosso Mahoua DLC

M. Adama Fofana, DDCA

6°) Le mercredi 8 décembre 2010 aux environs de 10 heures à Gagnoa des militants du RDR ont été arrêtés. Depuis la proclamation des résultats du 2<sup>nd</sup> tour donnant M. Laurent Gbagbo gagnant par le conseil constitutionnel, des jeunes gens ont entamé plusieurs actions de protestation. La police et la gendarmerie de Gagnoa ont procédé à des arrestations. La liste de quelques détenus :

-M. Traoré Yssouf

-M. Camara Moussa

-M. Karimou Abdou Soumana

-M. Moussa Traoré

-M. Sékou Koné

-M. Miomandé Mamadou

-M. Gogbeu Gécachin Toussaint ;

7°) Le mercredi 29 décembre 2010 à Abidjan, arrêtés à l'occasion de la marche organisée par le RHDP les 15 et 16 décembre 2010, 120 manifestants du RHDP sont poursuivis par le ministère public pour atteinte à l'ordre public.

8°) Le jeudi 6 janvier 2011 à Abidjan, le quotidien « L'expression » proche du Rassemblement Des Républicains (RDR) est attaqué par des miliciens soutenant M. Laurent GBAGBO. Ils accusent le journal d'encourager l'arrivée de l'ECOMOG pour la résolution de la crise post-électorale.

9°) Le lundi 17 janvier 2011 à Yopougon (Abidjan) ; M. Gbi de Fer, artiste comédien a été menacé par des inconnus pour avoir affirmé que « mille fois on va reprendre les élections au nord, mille fois Alassane Dramane Ouattara va les gagner ».

10°) Le 19 janvier 2011 à Abidjan ; le journaliste Venance Konan proche du PDCI a été menacé de mort par le CeCOS (le centre de commandement des opérations et de sécurité) pour ces prises de position contre M. GBAGBO Laurent depuis le début de la crise post-électorale.

11°) Le vendredi 21 janvier 2011 à Yopougon-gesco, des journaux proches du RHDP ont été détruits (Le Patriote, Le Nouveau Réveil, Nord-sud) par des partisans de M. Gbagbo Laurent, ils les traitent de journaux des rebelles.

12°) Le 21 janvier 2012 à la place Ficgayo de Yopougon, des militants du Front Populaire Ivoirien (FPI) (partisans de Laurent Gbagbo) organisant un meeting politique ont été attaqués par les militants du RDR. Un militant du FPI tué et une cinquantaine de blessés, des véhicules et des commerces saccagés.

13°) Le samedi 4 Février 2012 au siège du Congrès Panafricains des jeunes et des patriotes (COJEP) à Yopougon. Les sentinelles (un groupe de femmes) de la paix du cojep ont été prises à partie par les FRCI à l'occasion de la présentation du livre de M. Blé Goudé.

14°) Le samedi 25 février 2012 à Bonon, M. KOUADIO Konan Bertin (Président de la jeunesse du PDCI), parti soutenir le candidat du PDCI à Bonon a été passé à tabac par des militants du RDR de la localité à l'occasion des législatives du second tour.

15°) Le 27 mars 2012 à la Riviera 2, le DG du groupe Cyclone M. Ousmane Sy Savané a été arrêté par des éléments de la DST. Les raisons de son arrestation sont inconnues. Mais 05 ordinateurs du groupe Cyclone ont été saisis et emportés par les éléments de la DST.

16°) Dès la chute du pouvoir de M. Laurent GBAGBO (11 avril 2011, pendant plusieurs mois, des éléments des FRCI à Abidjan, ont occupé les sièges des quotidiens proches de ce dernier que sont Notre Voie, Le Temps, Le Courrier et Le Quotidien d'Abidjan.

17°) Le 13 avril 2011, les journalistes du "Temps" et de "Notre Voie", des quotidiens pro-Gbagbo, ont eu le siège de leurs rédactions saccagé par des hommes armés soupçonnés d'être des éléments proche d'Alassane Ouattara, le nouveau Président de la Côte d'Ivoire.

18°) la découverte du corps criblé de balles du rédacteur en chef adjoint de Radio Yopougon, Lago Sylvain Gagneto. Le corps sans vie de ce dernier, âgé de 42 ans, a été retrouvé s à Yopougon à Abidjan

19°) Le moment et les circonstances de l'assassinat de M. Gagneto ne sont pas clairs. Un membre de sa famille a déclaré avoir été témoin de son assassinat et affirmé à des journalistes locaux qu'il a été abattu par des éléments des FRCI lorsqu'il fuyait Yopougon avec sa famille.

20°) le 22 avril 2011, l'imprimerie du groupe de presse La Refondation, éditeur de "Notre Voie", un quotidien proche de Laurent Gbagbo, l'ancien Président de la République de Côte d'Ivoire, actuellement en détention, a été détruite le matin de bonne heure par des incendiaires non identifiés qui ont investi les locaux à Abidjan et ont mis le feu aux machines. L'attaque a fait suite à une précédente qui s'était produite le 13 avril, deux jours après la capture de Laurent Gbagbo par les forces loyales au Président Alassane Ouattara. Les hommes armés soupçonnés d'être des éléments proches du Président Ouattara auraient pillé et détruit le matériel technique des journaux "Notre Voie" et "Le Temps".

21°) Au lendemain de la prise la prise de Yopougon au début du mois de juin par les combattants des FRCI, ceux-ci ont pillé puis incendié Radio Yopougon, une station de radio communautaire, forçant ainsi son personnel à entrer dans la clandestinité, selon des journalistes locaux. Les FRCI ont occupé le siège de cette radio située dans l'enceinte de la mairie de ladite commune pendant plusieurs mois.

22°) le jeudi 21 juillet 2011, M. Hermann Aboa, journaliste à la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI), la première chaîne de télévision publique ivoirienne ; a été arrêté et détenu dans une prison du camp de gendarmerie d'Agban, à Abidjan. Il a été inculpé par le procureur de la République d'activités antiétatiques, notamment l'atteinte à la défense nationale, l'atteinte à l'ordre public, participation à un mouvement insurrectionnel, et l'incitation à la haine raciale. Ces accusations sont liées à une émission-débat intitulée « Raison d'État » dont M. Aboa était l'un des animateurs au cours des cinq mois de crise politique qui ont suivi le second tour du scrutin contesté qui avait opposé l'actuel président, M. Alassane Ouattara, et le président sortant, M. Laurent Gbagbo. Cette émission recevait exclusivement des invités soutenant M. Gbagbo, alors président, qui contrôlait la RTI avant qu'il ne soit évincé par les forces fidèles à M. Ouattara.

23°) Lundi 1<sup>er</sup> août 2011, le Conseil national de la presse (CNP), a suspendu le journal Le Temps, un quotidien proche de l'ancien président destitué, M. Laurent Gbagbo, pour 12 parutions pour un article repris vendredi dernier critiquant le président Ouattara. L'article en question, écrit par Hassane Magued, un blogueur critique à l'égard de M. Ouattara, a été initialement publié le 26 juillet dernier sur LynxTogo.info, un site Web d'information basé en Allemagne, selon des recherches du CPJ. Son auteur a traité M. Obama de "chef de gang" et les présidents récemment élus du Bénin, du Niger, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire de "Daltons noirs de l'Afrique", une allusion aux hors-la-loi américains du 19<sup>ème</sup> siècle immortalisés dans la série de bande dessinée intitulée Lucky Luke.

24°) Le 24 novembre 2011, MM. César Etou et Boga Sivori, respectivement directeur de publication et chef du service politique du journal « Notre voie » proche de l'ex Président M. Laurent GBAGBO, ont été arrêtés au sujet de la publication, le 21 novembre, d'un article prétendant que le président Ouattara avait acheté des voitures Mercedes de luxe qui seraient destinées à lui-même et à des membres de son gouvernement.

Selon le journal, "pendant que les Ivoiriens meurent de faim et de maladies, Ouattara s'offre 40 Mercedes à 1,04 milliards (soit 1,6 millions d'euros)".

M. Didier Dépry, secrétaire-général de la rédaction, il aurait, dans la même édition, prétendu que la monnaie du pays serait dévaluée, en dépit des démentis des banques centrales de l'Afrique de l'Ouest et Centrale.

25°) Le 31 janvier 2012, le directeur de publication du quotidien Le Patriote, M. Charles Sanga, a été arrêté à Abidjan, dans la soirée du par la Direction de la surveillance du territoire (DST). Un article du journaliste Jean-Claude Coulibaly, publié le 31 janvier par Le Patriote, traitait du contentieux des législatives du 11 décembre 2011 et annonçait de façon exclusive l'invalidation de 11 sièges avant même que le Conseil constitutionnel rende lui-même publics les résultats de ce contentieux.

26°) Le 27 mars 2012, interpellation par la Direction de la surveillance du territoire (DST), du directeur général du groupe Cyclone, Ousmane Sy Savané.

27°) Le 4 juin 2012 à 7h30, le journaliste-écrivain Serge Grah, qui est également contributeur au journal pro-Gbagbo "Le Temps", fut enlevé par six hommes armés censés être des éléments des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI). Les militaires ont kidnappé le journaliste à son domicile sis à Yopougon, il a été relâché le même jour. M. Serge Grah, est l'auteur du livre "La



misère de nos comportements", un recueil de textes de libres opinions virulent à l'égard M. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire ; la France et l'ONU.

28°) Les 18 et 19 août 2012, le siège du groupe de communication Cyclone, société éditrice des quotidiens d'opposition Le Temps et Lg Infos ainsi que du magazine culturel Prestige Magazine, a été l'objet d'une attaque. Plusieurs hommes armés ont fait irruption dans les locaux et ont partiellement incendié le bâtiment.

29°) Le 12 septembre 2012, le Conseil national de la presse (CNP) a suspendu six (6) journaux proches de l'ancien Président M. GBAGBO Laurent pendant une durée d'une à deux semaines. Le CNP a accusé ces journaux d'avoir des pratiques « de nature à faire perdurer la crise postélectorale », car ils avaient publié en quatrième de couverture des photographies d'anciens ministres de M. Laurent GBAGBO avec des légendes mentionnant les intitulés de leurs postes, alors que Ouattara avait décrété en avril 2011 nul et non avenue le gouvernement nommé par son rival pendant la crise postélectorale. Mais le 17 septembre 2012, le Conseil national de la presse a levé provisoirement cette décision.

« Nous avons décidé de suspendre la sanction qui frappait ces journaux, dans le cadre des médiations en cours avec le Groupement des éditeurs de presse de Côte d'Ivoire (patronat) et la Commission dialogue, vérité et réconciliation (CDVR) », a déclaré le président du CNP, Raphaël Lakpé, qui dit vouloir « donner une chance à ces médiations, afin de voir quels sont les engagements que les responsables des journaux sanctionnés ont pris et les garanties qu'ils les respecteront ».

## **5. Enlèvement, disparitions, arrestations arbitraires**

1°) Le mercredi 2 décembre 2010 à Duékoué ; le Caporal Agnimel Wilfried des FDS est porté disparu après des combats avec des éléments des FAFN.

2°) Dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 décembre 2010 à Yopougon, M. Issiaka Bakayoko, responsable du RDR et M. Moussa Isaac, commissaire politique du RDR ont été enlevés par le CeCOS.

3°) Dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 décembre 2010 à Yopougon ; M. Ali Drissa Yao, employé à la GETMA-CI et son frère cadet ont été enlevés par des inconnus.

4°) Le samedi 11 décembre 2011 aux environs de 18 heures à Abobo ; M. Traoré Karim et M. Kamagaté Aboubakar sont arrêtés par le CeCOS. Reconnus comme des militants du RDR, il leur reproché d'avoir saccagé un cyber café.

5°) Le mercredi 15 décembre 2010 à Yamoussoukro, un chasseur dozo est arrêté par la police. Il lui est reproché d'avoir dirigé une marche insurrectionnelle qui a fait un mort.

6°) Le samedi 18 décembre 2010 à Adiaké, onze (11) ressortissants burkinabé ont été arrêtés. En provenance du Ghana, ces burkinabé considérés comme des mercenaires ont été interceptés par des jeunes d'Adiaké qui les ont conduits au commissariat d'Adiaké. Après avoir relevé leur identité, la police locale les a conduits à la Direction de Surveillance du Territoire (DST).

7°) Le mardi 28 décembre 2010 dans l'ex zone de confiance entre Blody et Toazeo, des partisans de M. Laurent Gbagbo que sont l'épouse de M. Gouzimou et ses 4 enfants ont été enlevés par des éléments des FAFN.

8°) Le lundi 17 janvier 2011, M. Koné Mamadou est enlevé au feu de la pharmacie Promodo de Koumassi par des hommes armés non identifiés.

9°) Le mardi 25 janvier 2011 à Cocody ; M. Ouattara N. Salif, employé du Ministre Hamed Bakayoko est enlevé tard dans la soirée par un groupe de personnes armées, non identifiées. Une quinzaine de personnes, selon les témoins, se sont déportées à la résidence du Ministre. Elles ont battu en retraite à l'arrivée des soldats de l'ONUCI. Mais le jardinier a été emmené vers une destination inconnue.

10°) Le mardi 26 mars 2011 à Adzopé, M. Adja Adahi Rémi, est enlevé par des FRCI. Sur dénonciation d'un voisin avec qui il était en conflit.

11°) Le 4 avril 2011 au Plateau-Abidjan, M. Yves LAMBELIN (Président du Groupe SIFCA), Chelliah PANDIAH (DG de SANIA), Raoul ADEOSSI (Assistant du Président du Groupe SIFCA) et Stéphane FRANTZ DI RIPPEL (Directeur de Novotel Abidjan) ont été enlevés de Novotel Abidjan par un groupe armé non identifié pour une destination inconnue.

12°) Le jeudi 28 avril 2011 à Yopougon Niangon Sud à Gauche, le jeune homme Issoufou Kouassi Hamed est enlevé par des miliciens à cause de son nom. Il est présumé membre du RDR.

13°) Le mercredi 4 mai 2011 à Yopougon Locodjro, M. Blédé Tchédé a été enlevé par des FRCI vers une destination inconnue.

14°) Le lundi 6 juin 2011 entre 9h et 10h au Lycée Moderne 2 de Daloa, M. KAMANAN Ettien Apollinaire, Professeur Histoire-Géographie, a été enlevé par 5 éléments FRCI pour non respect de son obligation contractuelle. En effet, il a contracté une dette de 200.000FCFA. Il a été relâché sur protestation de ses collègues et du Proviseur.

15°) Le 28 février 2012 à M'Pouto, M. Justin Bationo Yinati (entrepreneur en bâtiment) a été arrêté par 6 éléments des Frci pour avoir poursuivi les travaux de construction de l'ex cité Ciad primo.

16°) Le 10 mars 2012 à Abobo, un officier de police répondant aux initiales de S.B.T a été séquestré par des soldats démobilisés des FRCI. Un apprenti maçon ayant aidé à la construction de la maison de S.B.T, et qui a intégré les rangs des FRCI refuse de partir de la maison lorsqu'il a été démobilisé. SBT lui demande de quitter sa maison. Il refuse et le séquestre avec l'aide de ses amis durant 7h.

17°) Le 18 mars 2012 à Gabriel gare (Yopougon), M. Zahé Jean Brice (SG Fesci de la cité universitaire de Williamsville) a été arrêté par des éléments de la DST pour des raisons inconnues. Il a été conduit dans les locaux de la DST où il y a rejoint son SGA (Diago Zigui Aubin) détenu depuis le 18 février 2012 à la MACA.

18°) Le 26 mars 2012 à la Base navale, MM. Yao Patrick dit Chucken Pat, Tiessé Bi Kouamé et Botro Djédjé sont arrêtés par des hommes en tenue militaire pour des raisons inconnues. Mais ils ont été d'abord conduits à la brigade de recherches avant d'être transférés à la MAMA.

19°) Le jeudi 29 mars 2012 à l'aéroport Félix Houphouët Boigny, Me Ange Rodrigue Babo Dadié (avocat de Simone Ehivet Gbagbo, dans l'affaire Guy André Kieffer) a été arrêté par des éléments de la DST. Il aurait, sous le couvert de sa profession participé à la violation de l'embargo sur les armes imposé à la Côte d'Ivoire.

20°) Mardi 4 Avril 2012 à l'Etat major des armées. Colonel Séraphin Krokpa Bédé Colonel Séraphin Krokpa Bédé Nouvellement muté à Khorogo, ce colonel s'apprêtait à rejoindre son nouveau poste quand il a été convoqué à L'Etat major le 4 avril ; depuis, il reste introuvable.

21°) La nuit du samedi au dimanche 7 Avril 2012 à Yopougon Niangon Lokoua, le Prophète Gnaté Casimir, alias Oly Casimir à été arrêté par des hommes armés et en treillis. Il est soupçonné d'être un évangéliste aux prêches corsés et des thèses politiques très voisines de celles de l'ex-régime au pouvoir.

22°) La semaine du 7 au 14 Avril 2012 à Duékoué des jeunes gens de la localité de Duékoué ont été arrêtés par des éléments des FRCI et des Dozos. Suite à l'annonce de la visite du président Ouattara dans cette ville, des FRCI et des Dozos à la tombée de la nuit, procèdent à des arrestations de jeunes gens qu'ils accusent d'être des miliciens et des partisans de Gbagbo.

23°) Le vendredi 13 Avril 2012 au siège de la Mugef-ci au plateau, puis le 14 Avril 2012 à son domicile M. Joseph Hollande N'da, PCA de la Mugef-ci a été arrêté par des hommes en tenue et armés. Les raisons n'ont pas été invoquées par les auteurs, mais d'après la victime, c'est parce qu'il sait trop de choses qui pourraient faire très mal s'il se mettait à parler. Ses détracteurs auraient donc décidé de mettre la main sur lui avant qu'il ne soit trop tard.

24°) La nuit du 19 au 20 Avril 2012 à Gonzagueville, M. Agodio Médard (ex-sergent chef à la police criminelle) a été arrêté par des éléments des FRCI. Revenu d'exil après plusieurs mois passé au Ghana suite à la crise postélectorale, il est arrêté car soupçonné d'appartenir aux ex Fds favorables à Gbagbo Laurent.

25°) Le mardi 12 juin 2012 à 8h à Zoukougbeu Tapé Toukou Epiphanie (Secrétaire Général du FPI) 6 éléments des FRCI Inconnues mais selon sa femme, les 6 éléments des Frci l'ont pris de force alors qu'il dormait, l'ont roué de Coups avant de l'emmener vers une destination inconnue.

26°) le mardi 19 juin 2012 à Gagnoa, M. Sylvain Zéliaourou (président de la galaxie patriotique de Gagnoa) a été arrêté par des FRCI. Le 17 juin, lui et ses amis de la galaxie patriotique décident d'organiser une veillée de prière (qu'ils annulent par la suite) pour soutenir le président Gbagbo qui devrait comparaître le lendemain à la Haye. Il est arrêté 2 jours plus tard dans un cyber café et conduit au camp FRCI de la ville.

27°) Les 19 ,20 et 21 juin 2012 à Gagnoa. Sidibé Mamadou, Obou Arthur ; des jeunes de la galaxie patriotique, soutien à l'ex-président ; ainsi que la fédérale JFPI de Gagnoa sont arrêtés par des FRCI commandés par le Lieutenant Diomandé Vassézé. Les raisons sont inconnues mais cela survient après l'arrestation du président de la galaxie patriotique de Gagnoa : M.Sylvain Zéliaourou.

## **6. Atteinte au droit à la propriété et destruction de biens**

1°) Au lendemain du 2<sup>nd</sup> tour du Scrutin présidentiel du 28 novembre 2010, M. Sori Kouyaté, Directeur local de campagne de M. Laurent GBAGBO à Séguela a eu ses deux domiciles pillés et saccagés des militants du RDR et des hommes armés des FAFN.

2°) Le 28 novembre 2010 à Biankouma, les résidences de certains cadres de la LMP ont été occupées par des personnes se réclamant des FAFN et leurs alliés de l'UDPCI conduits par M. Koné Tabli. Ce sont:

- Mme Tia Monnet
- M. Alphonse Douati
- Mme Diomandé Matoma
- M. Tokpa Gérard
- M. Droh Romaric
- Mme Sangbé Hélène
- Mme Dosso Catherine
- Mme Golou Yvone

3°) Le 1<sup>er</sup> décembre 2010 à Séguela ; Le siège de la LMP a été attaqué par des éléments armés non identifiés.

4°) Les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2010 à Bonon, M. Kouassi Maurice, fédéral du FPI à Sakassou ; et plusieurs personnes dont M. Bro Bi Kalou, chef de quartier de Séizra ; M. Zorro Martin, ex agent SOTRA à la retraite ; 10 maisons, 12 sacs de cacao, des effets vestimentaires incendiés des militants du RHDP à l'occasion des affrontements post-électorales entre les militants RHDP et LMP.

5°) Le mercredi 2 décembre 2010 à Duékoué, 4 véhicules des FDS ont été incendiés par des anciens éléments des FAFN sous le commandement de M. Ouedraogo Rémi alias Orémi

6°) Le jeudi 2 décembre 2010 à Yopougon wassakara, le siège du FPI à Yopougon, une voiture et une moto ont été incendiées, des bâches, des chaises et des bureaux saccagés par des militants du RDR.

7°) Le mercredi 15 décembre 2010 à Yamoussoukro ; Le siège du FPI a été incendié des manifestants du RHDP ; A l'occasion d'une marche de protestation.

8°) Du jeudi 16 au samedi 18 décembre 2010 à Divo ; La résidence du commissaire, son véhicule de commandement et celui de la RTI incendiés ; Le bureau des eaux forêts et 2 véhicules du président du tribunal et un pan de sa maison calcinés, l'ambulance de l'hôpital et 1 véhicule de l'ONUCI saccagés.

9°) Le mardi 28 décembre 2010 à Yopougon niangon, un véhicule pick-up immatriculé 058361UN7767 BAN Bat-1 a été incendié par des jeunes patriotes.

10°) Le mercredi 29 décembre 2010 à la Riviera 2, le véhicule de l'artiste Antoinette Allany a été saccagé par des étudiants de la FESCI, à cause son soutien au RHDP.

11°) Du 3 au 6 janvier 2011 à Duékoué, environs 418 maisons et magasins ont été détruits à l'occasion d'un affrontement intercommunautaire entre les malinké et les guéré.

12°) Dans la nuit du 11 au 12 janvier 2011 aux environs de 24H à abobo, 3 Cargos de troupes des FDS ont été incendiés par les membres du Commando « invisible ».

13°) Les mercredi 12 et jeudi 13 janvier 201, des véhicules, des églises et des maisons ont été incendiés ou brûlés. Cet affrontement à relent politique est un problème d'occupation de la gare dite « corridor de Lakota » qui dégénéré en conflit intercommunautaire entre les Malinké et les Dida.

14°) Le 14 janvier 2011, entre 8H et 9h, à Cocody, le siège de l'Union pour la Côte d'Ivoire (UPCI) ; parti politique proche du RHDP a été attaqué par des inconnus. Une dizaine d'ordinateur, des scanners, des photocopieuses, des réfrigérateurs, des télévisions et des DVD ont été emportés.

15°) Le jeudi 20 janvier 2011 à Gagnoa ; 3 véhicules dont 2 de la Compagnie de transport KS et 1 de la police ont été endommagés par des manifestants du RHDP. Reprochant à la société de transport KS de briser le mot d'ordre de grève du RHDP, les militants de ce mouvement se sont attaqués à cette dernière. La CRS (Compagnie républicaine de sécurité) sollicitée pour le maintien d'ordre a été également pris à partie.

16°) Le lundi 24 janvier 2010 à Abengourou, 3 véhicules et 3 résidences incendiés par des militants du RHDP, en représailles à l'arrestation de M. Moro Ouattara Evariste, membre de la cellule de sécurité du RDR par des hommes armés.

18°) Le lundi 18 avril 2011 à Yopougon Sel Mer, la COOPEC de Sel Mer a été pillée par des miliciens.

19°) Le mardi 19 avril 2011 Carrefour Keneya à Yopougon :

-COOPEC

-BICICI

-Pharmacie Keneya

-Super Marché King Cash

-Agence MTN

Pillées par les miliciens

20°) Dans la nuit du lundi 2 au mardi 3 mai, la résidence de M. TANO Léon, député d'Agnibilékrou, située à Yopougon Nouveau quartier a pillée par les miliciens.

### **Autres incidents**

1°) Le mardi 14 décembre 2010 à Danané, la profanation de la tombe du père de M. Mangly Alphonse, Directeur de campagne de M. Laurent Gbagbo à Danané. Cet acte fait suite à une série d'actes de vandalisme perpétré après le scrutin du 28 novembre 2010.

2°) Le samedi 18 décembre 2010 à Bangolo, les Forces Armées des Forces Nouvelles chassent le préfet et nomme un Com'secteur (Commandant de secteur) en la personne de Cissé Moussa.

3°) Le mardi 28 décembre 2010 à Ndotré à Abidjan, la Mission d'enquête de l'ONUCI a été empêchée par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) d'enquêter sur le présumé charnier à N'dotré. Elle a été contrainte de rentrer sur Abidjan sans pouvoir terminer sa mission.

4°) Le dimanche 23 janvier 2010, les FDS à travers un communiqué ont décidé de fouiller 41 véhicules banalisés de l'ONUCI. Ceci parce que des informations en provenance des zones CNO font état de bruits de bottes avec le déversement de 2000 personnes devant attaquer la zone gouvernementale munis de véhicules de types 4x4.

5°) le 24 janvier 2011, des éléments des FDS ont engagé depuis le lundi soir une offensive à l'Ouest. Le 16 décembre 2010 profitant du mot d'ordre de désobéissance civile, des éléments des FAFN avaient envahi la zone de confiance à Guéhiébly et à Téapleu. Les éléments infiltrés dans ces localités ont abandonné les deux localités avant l'arrivée des FDS.

6°) Le mardi 25 janvier 2011 à Abidjan, des centaines de jeunes de 60 villages Atchan (de l'ethnie Ebrîé à Abidjan) ont manifesté contre l'occupation du Golf Hôtel par M. Alassane Ouattara et ses partisans. Répondant à l'appel du Conseil de sécurité Atchan Goto (Csag), piloté par Poulain Aguédé, des centaines de jeunes de 60 villages Atchan, ont pris d'assaut la rue menant du village d'Anono au feu du Golf en passant par l'Ambassade des Etats unis pour, disent-ils, protéger l'héritage de leurs ancêtres. Voulant se rendre à l'Hotel du Golf, ils ont été dissuadés par les FDS par des gaz lacrymogène.

### **Réfugiés et déplacés internes**

1°) Le 28 novembre 2010 le jour du second du scrutin présidentiel, des femmes, des enfants et des personnes âgées, environs 300 ivoiriens, par crainte de la reprise de la guerre à Bin-houyé, Zouan-hounien et Toulepleu se sont déplacés à Danané pour échapper aux éventuelles exactions.

2°) Depuis les affrontements des 3,4,5 et 6 janvier 2011 à Duékoué, les populations civiles se déplacent à Man, 500 environs, pour échapper aux exactions.

3°) Le mardi 3 et le mercredi 4 mai 2011, suite aux affrontements entre les miliciens et les FRCI à Yopougon, les services de la Croix Rouge Côte d'Ivoire ont enlevé 60 corps.

### **Fosses communes**

1°) Yopougon quartier Doukouré, situé entre le commissariat du 16<sup>ème</sup> arrondissement et l'antenne de Côte d'Ivoire télécom, 11 tombes situées les unes près des autres contenant chacune plusieurs après la crise post-électorale. Les témoins affirment qu'environ 30 personnes tuées de sang froid par les miliciens y ont été inhumés.

2°) Yopougon Sicogi, 4 personnes exécutées par les miliciens ont été enterrées le long de la clôture de la PMI du côté du Pont.

3°) Le 19 janvier 2012 à Bouapé à (Adzopé), 2 fosses communes (dans lesquelles des ossements ont été exhumés) sont découvertes suite à un appel anonyme à la gendarmerie d'Adzopé.



## **IV- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

### **CONCLUSION**

La Côte d'Ivoire œuvre depuis 1990 à l'avènement d'un Etat de droit. Elle a de ce fait ratifié plusieurs conventions et traités relatifs à la promotion, la protection et la défense des Droits de l'Homme et de l'Action humanitaire. Cette volonté s'est traduite en 2000 par une forte constitutionnalisation des libertés et des droits. Toutefois, cette belle initiative a très souvent été éprouvée par des violations massives des droits de l'homme et du Droit international humanitaire comme ce fut le cas en 2002 à la naissance de la rébellion et en 2011 à l'occasion de la crise post-électorale. Ces violations s'expliquent par des regains de violences liées à la mauvaise gouvernance, à l'exercice ou acquisition du pouvoir politique par la violence, aux troubles et tensions internes et aux conflits armés.

De cette analyse découlent les recommandations suivantes.

### **RECOMMANDATIONS**

#### **Au Président de la République et au Gouvernement**

- proposer une loi au parlement qui rende la commission électorale réellement indépendante vis-à-vis des partis politiques. Etant entendu que les partis politiques pourront siéger dans cette commission mais sans pouvoir de décision ;
- Prendre des mesures adéquates pour la sécurisation de l'Ouest afin d'assurer une vie paisible et tranquille aux populations de ladite zone ;
- Mener l'opération de sécurisation de l'ouest avec discernement afin d'éviter des bavures et des exactions sur les populations ;
- Désarmer, sans délai toutes les personnes ou groupements de personnes non habilités à porter des armes ;
- Engager avec tous les acteurs politiques de l'opposition sans exclusive un dialogue franc et sincère, visant à décriper le climat social et politique fortement entamé ;

- Mettre fin au harcèlement contre des acteurs politiques et créer les conditions d'une véritable expression démocratique, en permettant entre autres à tous les partis politiques de mener leurs activités sans entraves ;
- Donner les moyens nécessaires à la CDVR pour conduire à bien le processus de réconciliation, seul gage d'un retour véritable à la paix sociale ;
- S'abstenir de tout acte ou discours de nature à saper les efforts de la CDVR dans la recherche de la paix et la cohésion sociale ;
- Définir les modalités de prise en charge et de dédommagement des victimes de la crise post-électorale ;
- Procéder à l'exhumation des corps qui côtoient les habitations dans certaines localités.
- Créer les conditions de l'expression de toutes les libertés, notamment la liberté d'opinion et surtout les acquis de la loi sur la presse qui interdisent les peines privatives de liberté pour les journalistes pour les délits de presse faisant de la Côte d'Ivoire un exemple en Afrique;
- Assurer la sécurité des personnes et des biens lors de toutes les manifestations politiques ;
- Sanctionner tous les auteurs de violations des droit de l'homme et du droit international humanitaire ;

### **Aux partis politiques**

- Taire leurs querelles intestines et égocentriques au profit d'un réel jeu démocratique, bien plus avantageux pour les populations ;
- S'inscrire résolument dans la logique de la démocratie en renonçant définitivement à la force des armes (coups d'Etat, activités subversives...) pour privilégier celle des urnes ;
- Donner les chances au dialogue républicain initié par le gouvernement en vue d'une paix véritable en évitant toute revendication extrême et dilatoire ;
- Eduquer leurs militants à notion de droits de l'homme et à la culture de la paix, à la citoyenneté, au civisme;

### **A la presse**

- Informer et sensibiliser les populations sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire ;
- Dénoncer les violations des droits de l'homme.

## **A la population**

- Respecter le droit à la différence et la liberté d’expression ;
- S’inscrire résolument dans le processus de réconciliation nationale sans à priori car la survie de notre Nation en dépend ;
- Eviter de se rendre justice en recourant aux voies de droit dans le règlement de tout litige susceptible de les opposer entre elles ou aux autorités.

## **A la Communauté Internationale**

- Continuer de soutenir la Côte d’Ivoire dans ses efforts de reconstruction postélectorale, de consolidation de la cohésion sociale et de la paix, de promotion et de protection des droits de l’homme ;
- Continuer d’apporter son soutien et son concours à la Côte d’Ivoire en vue d’une stabilité véritable ;
- Veiller à la protection des populations ivoiriennes contre les violations des droits de l’homme et aider à la prise en charge des victimes.

## **TABLE DES MATIERES**

|   |    |
|---|----|
| SIGLES ET ACRONYMES   | 2  |
| SOMMAIRE  | 3  |
| <b>INTRODUCTION</b>   | 4  |
| <b>I- PRESENTATION DE LA LIDHO</b>                                | 5  |
| <b>II- CONTEXTE ET METHODOLOGIE</b>                               | 6  |
| A- CONTEXTE DU RAPPORT  | 7  |
| B- METHODOLOGIE DE REDACTION DU RAPPORT                           | 7  |
| <b>III- CADRE JURIDIQUE</b>                                       | 8  |
| 1- Les Instruments Internationaux                                 | 9  |
| 2- Les Instruments Africains                                      | 9  |
| 3- Les Instruments Ivoiriens                                      | 9  |
| <b>IV- LES VIOLATIONS DE DROITS DE L’HOMME</b>                    | 10 |
| 1- Atteinte au droit à la vie                                     | 10 |
| 2- Atteinte à l’intégrité physique                                | 21 |
| 3- Atteinte à la liberté de circulation                           | 26 |
| 4- Droit à la liberté d’opinion, d’expression et de manifestation | 28 |
| 5- Enlèvement, disparitions, arrestations arbitraires             | 33 |
| 6- Atteinte au droit à la propriété                               | 37 |
| • Autres incidents  | 39 |
| • Réfugiés et déplacés internes                                   | 40 |
| • Fosses communes   | 40 |
| <b>V- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</b>                           | 41 |
| CONCLUSION  | 41 |
| RECOMMANDATIONS   | 42 |